



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

le 23 juin 2008

L'Union démocratique bretonne dit non à la « directive de la honte ».

Le 18 juin dernier, le Parlement européen a adopté la directive dite « retour », plus communément appelée « directive de la honte ». Ce texte prévoit la mise en rétention, c'est à dire l'enfermement pendant une période pouvant aller jusqu'à dix huit mois, y compris de mineurs isolés, ainsi que la systématisation de l'interdiction du territoire de l'Union européenne pendant cinq ans pour les personnes expulsées.

Cette directive qui est un recul pour les droits de l'Homme en Europe, intervient dans un contexte de durcissement tant au plan européen qu'en France même avec la politique menée par M. Sarkozy depuis 2002, d'abord en tant que ministre de l'intérieur, puis en tant que président de la République (CESEDA, politique du chiffre, politique de quotas...). Pour l' UDB, la fermeture des frontières préserve surtout les conditions qui font des inégalités une donnée structurelle de l'état du monde aujourd'hui.

L' UDB, sensible aux drames humains et familiaux liés à l'exil contraint, attend de l' Europe et de ses institutions un retour à ses valeurs fondatrices.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**